

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone : 517 700

Fax : 011-5517844

website : www.africa-union.org

**CONSEIL EXECUTIF
QUINZIÈME SESSION ORDINAIRE
24 – 30 Juin 2009
Syrte (LIBYE)**

EX.CL/497 (XV)-a

**RAPPORT DES REUNIONS
DU SOUS-COMITE DU COREP SUR LES
QUESTIONS ADMINISTRATIVES,
BUDGETAIRES ET FINANCIERES,
TENUES LES 10, 18 & 25 JUIN 2009**

**RAPPORT DES REUNIONS
DU SOUS-COMITE DU COREP SUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES
TENUES LES 10, 18 & 25 JUIN 2009**

I. PARTICIPATION

1. Ont participé à ces réunions les membres suivants du Sous-comité:

- 1) Afrique du Sud
- 2) Bénin
- 3) Algérie
- 4) Botswana
- 5) Burkina Faso
- 6) Burundi
- 7) Congo
- 8) Côte d'Ivoire
- 9) Egypte
- 10) Ethiopie
- 11) Gambie
- 12) Ghana
- 13) Guinée Equatoriale
- 14) Kenya
- 15) Lesotho
- 16) Liberia
- 17) Libye
- 18) Malawi
- 19) Mali
- 20) Mozambique
- 21) Namibie
- 22) Niger
- 23) Nigeria
- 24) Ouganda
- 25) Rwanda
- 26) Sénégal
- 27) République démocratique du Congo
- 28) Sierra Leone
- 29) Soudan
- 30) Tanzanie
- 31) Tchad
- 32) Togo
- 33) Tunisie
- 34) Zambie
- 35) Zimbabwe

II. PRESIDENCE DE LA REUNION

2. La réunion a été présidée par le premier Vice-président du Sous-comité, S.E. M. l'Ambassadeur de la République du Ghana.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Comme il s'agissait d'une continuation de la précédente réunion qui a été ajournée, le Sous-comité a décidé de poursuivre l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour convenu, comme suit:

(a) Examen de la proposition de la Commission sur la révision des indemnités ; et

(b) Questions diverses.

Allocution d'ouverture de S.E. M. le Vice-président

4. Le Vice-président de la Commission, S.E. M. Erastus Mwencha a souhaité la bienvenue aux membres du Sous-comité et a souligné la nécessité de la question relative à la révision des indemnités, dont le principe avait déjà été approuvé par le Conseil exécutif et la Conférence lors de leurs dernières sessions à Addis-Abeba.

POINT I DE L'ORDRE DU JOUR: Examen de la proposition de la Commission sur la révision des indemnités du personnel de l'UA

5. Le Directeur de l'Administration et du développement des ressources humaines a présenté les propositions de la Commission sur la révision des indemnités de poste, des indemnités de logement et des indemnités pour frais d'études. Il a expliqué les différents exposés et scénarios statistiques ainsi que les options sur chaque point, tels que proposés par la Commission pour examen au Sous-comité. L'exposé présenté par le Directeur était fondé sur l'étude effectuée ainsi que sur les conclusions présentées dans le document de la Commission.

Délibérations du Sous-comité

6. Après un long débat sur la proposition de la Commission, le Sous-comité a estimé qu'il était nécessaire, pour améliorer les conditions de travail des membres du personnel de la Commission, de revoir les indemnités qui leur étaient versées. A l'issue de l'échange d'idées et du débat sur la proposition de la Commission, le consensus ci-après s'est dégagé:

i) L'incidence financière de 9.012.073,00 US\$, pour le total des options proposées, était trop élevée par rapport au montant précédent qui a été soumis en janvier 2009.

- ii) Le montant des arriérés recouverts était insuffisant pour couvrir l'incidence financière dans sa totalité compte tenu, notamment, du fait qu'un certain pourcentage de ces arriérés était censé couvrir d'autres engagements.
- iii) Certains chiffres et statistiques fournis par la Commission étaient élevés.
- iv) La comparaison faite par rapport aux informations et statistiques de la Commission de la fonction publique internationale des Nations Unies (CFPI) n'étaient pas appropriées.
- v) Etant donné que le Conseil exécutif avait pris une décision claire sur la question des indemnités, il incombait au Sous-comité de s'y prononcer et de soumettre des recommandations sur la proposition.

Recommandation du Sous-comité

7. Compte tenu des préoccupations susmentionnées, le Sous-comité a demandé à la Commission de réexaminer et de rationaliser les options relatives aux trois indemnités, en fonction des contraintes financières, et de soumettre une nouvelle proposition, pour examen. A cet égard, il a été demandé à la Commission de prévoir un budget dont le montant n'excède pas les arriérés perçus et tenir compte du pourcentage des arriérés déjà consacrés à d'autres engagements.

8. La séance du Sous-comité a été levée à 13h35.

IV. RE-EXAMEN DE LA VERSION REVISEE DE LA PROPOSITION DE LA COMMISSION SUR LA REVISION DES INDEMNITES DU PERSONNEL DE L'UA

9. Le Sous-comité du COREP sur les questions administratives, budgétaires et financières a repris ses travaux le jeudi 18 juin 2009, sous la Présidence de S.E. l'Ambassadeur du Ghana pour réexaminer la version révisée des propositions soumises par la Commission. Le document révisé a été présenté par le Directeur de l'Administration et du Développement des Ressources humaines.

10. Dans la version révisée, les options suivantes avaient été proposées. :

1. Coefficient d'ajustement

En ce qui concerne le coefficient d'ajustement, la Commission propose les options révisées ci-après:

Option 1:

50% de la différence entre le taux de l'UA et la moyenne des taux d'ajustement de poste de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour la période de Mai 2008 à avril 2009 (12 mois). L'incidence financière de cette option est de **1.174.330, 00 \$EU**.

Exemple d'Addis-Abeba:

Taux moyen d'ajustement de poste de la CFPI :	52,7%
Taux de l'UA :	40%
Différence :	12,7%
50% de la différence :	6,35

Taux recommandé pour Addis-Abeba : 46,35%
(La même formule sera utilisée pour les autres lieux d'affectation)

Option 2:

- i) Augmentation de 25% du coefficient d'ajustement pour les lieux d'affectation où les taux d'ajustement de poste se situent entre 38% et 46%.
- ii) Augmentation de 15% du coefficient d'ajustement pour les lieux d'affectation où les taux d'ajustement en vigueur sont supérieurs à 46%.

L'incidence financière de cette option est de **1.850.283,73 \$EU**.

Exemple d'Addis- Abeba:

- 40% x 25% d'augmentation :	10
40% + 10 :	50%

Taux recommandé pour Addis-Abeba : 50%

2. Indemnité de logement

S'agissant de l'indemnité de logement, la Commission propose les deux options suivantes:

Option 1:

- Augmentation des taux actuels de 40% pour l'ensemble des fonctionnaires.

L'incidence financière de cette option est de **2.259.452,98 \$EU**.

Option 2:

- Augmentation des taux actuels de 30%

L'incidence financière de cette option est de **1.694.589,74 \$EU pour l'ensemble des fonctionnaires**

3. Indemnité pour frais d'études

S'agissant de l'indemnité pour frais d'études, la Commission propose les deux options suivantes:

Option 1:

Augmentation de l'indemnité actuelle, de 6.500,00 \$EU, soit 9.750,00 par enfant et par an pour le personnel recruté sur la plan international ; et augmentation du plafond pour le personnel recruté sur le plan local à 3.150,00 \$EU. L'incidence financière de cette option est de **1.250.000,00 \$EU.**

Option 2:

Augmentation de l'indemnité actuelle de 40% de 6.500,00 USD, soit 9.100 \$EU par enfant et par an pour le personnel recruté sur la plan international, et une augmentation du plafond pour le personnel recruté sur le plan local à 2.940,00 \$EU. L'incidence financière de cette option est de **1.000.000,00 \$EU.**

RESUME DU MONTANT TOTAL DES INCIDENCES FINANCIERES

- A. Le montant total de l'implication financière des trois (3) options coût élevé/bénéfice élevé sera de **5.359.736,71 \$ EU***
- B. Le montant total de l'implication financière des trois (3) options faible coût /faible bénéfice sera de **3.868.919,74 \$ \$EU***
- C. L'implication financière nette entre les options coût élevé/bénéfice élevé et faible coût /faible bénéfice sera de **1.490.816,97 \$ EU***

V. CONCLUSIONS DU SOUS-COMITE

11. Après d'âpres discussions avec des opinions divergentes sur la version révisée des propositions soumises, les membres du Sous-Comité ont convenu d'adopter et de recommander ce qui suit :

i) Indemnité d'ajustement de poste

12. Le Sous-comité a recommandé une augmentation de 5% du coefficient d'ajustement pour Addis-Abeba dont la valeur passe de 40% à 45%. Ceci nécessitera un réajustement de tous les autres coefficients d'ajustement de poste des autres villes comme suit :

Il s'ensuit une augmentation du taux d'ajustement de poste d'Addis Abeba, qui passe de 40% à 45,72% (arrondi à 46%). Les taux d'ajustement de poste pour tous les autres lieux d'affectation seront ajustés selon la même formule.

Le Sous-comité a décidé de recommander une augmentation du coefficient d'ajustement comme suit :

45% de la différence entre le coefficient d'ajustement de l'UA et la moyenne des coefficients d'ajustement de poste de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour la période de mai 2008 à avril 2009 (12 mois).

No.	Lieu d'affectation	Taux actuel (Pourcentage, Salaire de base)	Taux actuels de l'UA + 45% de la différence entre les taux de la CFPI et les taux de l'UA)
1	Addis Ababa	40%	45,72%
2	Lagos	48%	57,45%
3	Yaoundé	38%	48,48%
4	Nairobi	40%	45,72%
5	New York	46%	56,12%
6	Washington D.C.	46%	46,04%
7	Geneve	54%	64,08%
8	Niamey	54%	56,65%
9	Bruxelles	50%	54,23%
10	**Conakry	58%	58%
11	**Le Caire	48%	48%
12	Banjul	40%	45,72%
13	Lilongwe	40%	45,72%
14	Ouagadougou	54%	55,17%
15	Algérie	48%	54%
16	Bamako	40%	51,56%
17	**Johannesburg	56,8%	56,8%
18	Arusha	40%	45,72%
19	Tripoli	48%	48%

** Dans le cas où les taux d'ajustement de poste de l'UA sont égaux ou supérieurs aux taux des Nations Unies, les taux de l'UA sont maintenus.

ii) Indemnité de logement

Une augmentation de 20% de l'indemnité de logement pour toutes les catégories des membres du personnel éligibles.

iii) Indemnité pour frais d'études

Une augmentation de 20% des 6.500,00 \$EU présentement payés aux membres du personnel au titre d'indemnité de frais d'études. Le nouveau plafond pour les indemnités de frais d'études serait donc 7.800,00 \$EU par enfants par an. L'augmentation équivalente pour le personnel local serait donc de 2.100,00 \$EU à 2.520,00 \$EU par enfant par an.

iv) Implications financières

Les implications financières des indemnités proposées pour l'exercice 2009 se présentent comme suit :

Indemnité d'ajustement de poste : 1.056.897,00 \$EU
Indemnité de logement : 1.129.726,00 \$EU
Indemnité pour frais d'études : 500.000,00 \$EU

Les implications financières totales s'élèvent à : 2.686.623,49 \$EU

VI. PERIODICITE DE LA REVISION DES SALAIRES ET DES INDEMNITES

13. Après avoir discuté de la périodicité de la révision des salaires et des indemnités du personnel de l'Union africaine, le Sous-comité a recommandé une périodicité de trois ans pour la révision des salaires et indemnité du personnel de l'UA.

VII. APPEL POUR EXAMEN DE LA SOUMISSION DE LA COMMISSION

14. La Commission a informé le Sous-comité que la solde des arriérés antérieurement déclarée de 6,2 millions de \$EU a atteint maintenant plus de 23 millions de \$EU. Ce montant servira de source de financement des indemnités approuvées pour l'exercice 2009 et éventuellement 2010. De ce fait, la Commission a demandé au Sous-comité de réexaminer sa soumission précédemment révisée qui fait 5.359.736,71 \$EU au titre d'indemnité de logement tel qu'indiqué dans le présent rapport. Le Sous-comité n'ayant pas voulu discuter de nouveau, de cette question, a recommandé à la Commission de demander au COREP de réexaminer le cas.

15. Le Sous-comité a levé la séance à 17h50.

2009

Report of PRC advisory sub-committee on administrative, budgetary and financial matters held on 10, 18 and 25 June 2009

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/3842>

Downloaded from African Union Common Repository